



theolia

Rapport financier semestriel

2014



Sommaire

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	3
Signature d'un accord avec le principal obligataire du Groupe	3
Faits marquants du premier semestre 2014	8
Activité du Groupe au premier semestre 2014	9
Événements postérieurs à la date de clôture des comptes semestriels	13
Principaux risques et incertitudes pour le second semestre 2014	14
Principales transactions entre parties liées	14
COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS	15
Compte de résultat	15
Résultat global	16
État de la situation financière	17
Tableau de flux de trésorerie	18
Tableau de variation des capitaux propres	19
Annexe aux états financiers consolidés semestriels résumés	20
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2014	38
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	39

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

1 Signature d'un accord avec le principal obligataire du Groupe

- Le Conseil d'administration de THEOLIA a approuvé aujourd'hui la signature d'un protocole d'accord entre THEOLIA et Boussard & Gavaudan dans l'objectif d'assurer la restructuration des OCEANES 2007 face à l'échéance du 1^{er} janvier 2015 ;
- outre le soutien de Boussard & Gavaudan (1^{er} détenteur d'OCEANES 2007 avec 33,35 % des OCEANES 2007 en circulation), ce plan de restructuration a reçu le soutien du Concert, représentant 15,93 % du capital ;
- les obligataires et les actionnaires de THEOLIA seront appelés à approuver, avant la fin de l'année, les modalités du plan de restructuration ;
- le plan de restructuration est subordonné à la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants au moyen de l'émission d'actions à bons de souscription d'actions attachés, permettant notamment un remboursement partiel anticipé des OCEANES 2007 ;
- les OCEANES 2007 feront l'objet d'une modification de leurs termes et conditions prenant la forme d'une augmentation de la parité d'attribution et du coupon entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2020, ainsi que d'un échancier de remboursement partiel entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2019 et d'une possibilité pour les obligataires de demander un rachat anticipé au 1^{er} janvier 2020 ;
- le plan de restructuration permettra de renforcer les fonds propres de THEOLIA, d'accélérer son désendettement et d'assurer la continuité de ses opérations au-delà du 1^{er} janvier 2015, ainsi que la poursuite de sa stratégie.

THEOLIA, développeur et opérateur international indépendant de projets éoliens coté sur Euronext à Paris, annonce la signature d'un protocole d'accord avec Boussard & Gavaudan, le principal détenteur d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes émises par THEOLIA le 31 octobre 2007 et dont les termes et conditions ont été modifiés successivement par l'Assemblée générale des obligataires de THEOLIA en date du 18 février 2010 et par l'Assemblée générale des actionnaires de THEOLIA en date du 19 mars 2010 (les « **OCEANES 2007** »).

Comme annoncé dans son Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), le 23 avril 2014 (sous le numéro D.14-0393), THEOLIA se trouve actuellement dans une situation qui ne lui permet pas de faire face au risque d'exigibilité anticipée des OCEANES 2007 au 1^{er} janvier 2015. En effet, en cas de demande de rachat anticipé de l'ensemble des OCEANES 2007 en circulation, le montant à rembourser par THEOLIA s'élèverait à 125,8 millions d'euros.

Dans ce contexte, THEOLIA a recherché les meilleures options susceptibles de lui permettre d'assurer une baisse significative de son endettement financier, ainsi qu'un renforcement de ses fonds propres et s'est rapprochée de Boussard & Gavaudan, son principal obligataire détenant à ce jour 33,35 % des OCEANES 2007 en circulation, afin de renégocier les termes et conditions des OCEANES 2007.

Boussard & Gavaudan et THEOLIA sont parvenus, au résultat de leurs négociations, à un accord sur un plan de restructuration (le « **Plan de Restructuration** ») qui repose sur les principales étapes suivantes :

- la modification de certains termes du contrat d'émission des OCEANES 2007, tel qu'amendé le 20 juillet 2010 (le « **Contrat d'Émission** »), et devant être approuvée par l'assemblée générale des obligataires et par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de THEOLIA ;
- la réalisation d'une diminution de la valeur nominale unitaire des actions de THEOLIA de 1,40 euro à 0,10 euro (la « **Réduction de Capital** ») ; et

- la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 60 millions d'euros par émission d'actions à bons de souscription d'actions attachés avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, cette augmentation de capital ayant pour but de financer le remboursement partiel anticipé des OCEANES 2007 d'un montant de 7,266 euros par OCEANE 2007 au plus tard le 6 mars 2015 (l'« **Augmentation de Capital** »).

Le Concert formé par M. Michel Meeus, M. Pierre Salik, Mme Brigitte Salik et CRC Active Value Fund Ltd, détenant 15,93 % du capital social et 15 % des droits de vote de THEOLIA (le « **Concert** »), a confirmé son soutien total au Plan de Restructuration et a indiqué qu'il voterait favorablement aux résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

Le Concert a indiqué qu'il conclurait un engagement de souscrire à titre irréductible et à titre réductible, à l'Augmentation de Capital, à hauteur de 10 millions d'euros.

La quote-part de l'Augmentation de Capital non-souscrite par le Concert (soit 50 millions d'euros) fera l'objet d'une garantie par Boussard & Gavaudan dans le cadre d'une convention de prise ferme, devant être conclue avec THEOLIA. Cette convention de prise ferme serait assortie de conditions usuelles à ce type d'accord.

Le Conseil d'administration de THEOLIA estime que le protocole d'accord sur le Plan de Restructuration est conforme à l'intérêt social de THEOLIA dans la mesure où il lui permettra de renforcer ses fonds propres, d'accélérer son désendettement et d'assurer la continuité de ses opérations au-delà du 1^{er} janvier 2015.

La mise en œuvre du Plan de Restructuration est notamment subordonnée à la satisfaction des conditions suivantes :

- le respect d'un certain nombre d'engagements pris par THEOLIA au bénéfice de Boussard & Gavaudan ;
- la réalisation d'une *due diligence* confirmatoire satisfaisante par Boussard & Gavaudan sur des points précis et limités ;
- l'approbation, par l'assemblée générale des obligataires de THEOLIA, avant le 12 décembre 2014, (a) des termes du Plan de Restructuration et (b) de la modification des termes du Contrat d'Émission des OCEANES 2007 ;
- l'approbation, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de THEOLIA, avant le 12 décembre 2014, (i) des termes du Plan de Restructuration, (ii) de la modification des termes du Contrat d'Émission des OCEANES 2007, (iii) de la Réduction de Capital et (iv) de l'Augmentation de Capital ;
- la souscription, à titre irréductible et réductible, à l'Augmentation de Capital, par le Concert à hauteur de 10 millions d'euros ;
- la réalisation de l'Augmentation de Capital avant le 6 mars 2015, sous réserve de l'obtention :
 - du visa de l'AMF sur le prospectus devant être établi et mis à disposition par THEOLIA dans le cadre de l'Augmentation de Capital ;
 - d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique obligatoire en application des dispositions des articles 234-8 et 234-9, 2^o du Règlement général de l'AMF ;
- l'absence d'opération sur le capital de THEOLIA (sauf au titre d'instruments dilutifs identifiés) avant la date de réalisation de l'Augmentation de Capital et du remboursement partiel anticipé ; et
- dès réalisation définitive de l'Augmentation de Capital, du remboursement partiel anticipé des OCEANES 2007 d'un montant de 7,266 euros (augmenté du coupon couru) par OCEANE 2007.

Pour être valablement approuvées, les résolutions présentées à l'assemblée générale des obligataires et à l'assemblée générale des actionnaires de THEOLIA devront recueillir au moins les deux tiers des droits de vote présents ou représentés à ces assemblées.

L'Augmentation de Capital devrait être lancée en principe avant la fin de l'année 2014, dès (i) l'approbation du Plan de Restructuration par l'assemblée des obligataires et par l'assemblée des actionnaires de THEOLIA et (ii) l'obtention du visa nécessaire auprès de l'AMF.

En cas de réalisation du Plan de Restructuration, THEOLIA aura :

- ramené sa dette restante due au titre de l'emprunt obligataire à un montant de 66 millions d'euros, remboursable en quatre tranches conformément aux termes modifiés du Contrat d'Émission des OCEANES 2007. Les remboursements des quatre tranches interviendront de la façon suivante (i) 1,702 euro au 1^{er} janvier 2017 par OCEANE 2007, (ii) 2,431 euros au 1^{er} janvier 2018 par OCEANE 2007, (iii) 1,945 euro au 1^{er} janvier 2019 par OCEANE 2007 et (iv) 5,685 euros au 1^{er} janvier 2041 par OCEANE 2007 (avec la possibilité, pour les obligataires, d'exercer une faculté de rachat anticipé au 1^{er} janvier 2020 au prix de 1,945 euro par OCEANE 2007) ; et
- augmenté ses fonds propres de 60 millions d'euros, étant précisé que l'impact sur les fonds propres du Groupe de la restructuration de l'emprunt obligataire est en cours de revue par les Commissaires aux comptes de THEOLIA.

Présentation détaillée des différentes étapes de l'opération

Modification du Contrat d'Émission

Les modifications, en faveur desquelles Boussard & Gavaudan s'est engagé à voter lors de l'assemblée des obligataires, sont les suivantes :

- approbation du Plan de Restructuration ;
- modification du Contrat d'Émission devant entrer en vigueur à compter de l'approbation des modifications à apporter au Contrat d'Émission par l'assemblée des obligataires et l'assemblée générale des actionnaires de THEOLIA :
 - modification de la faculté de rachat anticipé au gré des titulaires d'OCEANES 2007 au 1^{er} janvier 2015 prévue au paragraphe 4.9.5.1 du Contrat d'Émission afin de décaler celle-ci au 1^{er} avril 2015 (le « **Put Amendé** ») ;
- modifications devant entrer en vigueur à compter de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital permettant le remboursement partiel anticipé des OCEANES 2007, celle-ci devant être réalisée avant le 6 mars 2015 :
 - remboursement partiel anticipé d'un montant de 7,266 euros par OCEANE 2007 à verser aux porteurs d'OCEANES 2007 au plus tard dans les dix jours de négociation suivant la date de réalisation de l'Augmentation de Capital (la « **Date du Remboursement Partiel Anticipé** »), augmenté du coupon couru pour chaque OCEANE 2007 jusqu'à la Date du Remboursement Partiel Anticipé ;
 - suppression du Put Amendé ;
 - modification des stipulations du Contrat d'Émission relatives aux remboursements partiels, au montant nominal ajusté, au ratio de conversion/d'échange et à la période de conversion :

Tranche	Du	Au	Valeur nominale (en euros)	Ratio de conversion (sous réserve d'ajustements standards)	Montant du remboursement partiel par OCEANE (en euros)	Date de remboursement partiel
1	Date du Remboursement Partiel Anticipé	31 décembre 2016	11,764	9,222	1,702	1 ^{er} janvier 2017
2	1 ^{er} janvier 2017	31 décembre 2017	10,062	7,266	2,431	1 ^{er} janvier 2018
3	1 ^{er} janvier 2018	31 décembre 2018	7,630	4,472	1,945	1 ^{er} janvier 2019

Étant précisé que conformément aux stipulations du Contrat d'Émission des OCEANES 2007, le montant du remboursement partiel pour les tranches 1, 2 et 3 sera augmenté du coupon couru sur le montant faisant l'objet du remboursement partiel.

À compter du 1^{er} janvier 2019, la valeur nominale des OCEANES 2007 sera de 5,685 euros. Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019, le ratio de conversion sera de 2,236 (sous réserve d'ajustements standards). Les obligataires ne pourront plus convertir/échanger les OCEANES 2007 après le 10^{ème} jour ouvré précédant le 31 décembre 2019.

Les ratios de conversion mentionnés ci-dessus ne seront pas ajustés au résultat de l'Augmentation de Capital.

- création d'une faculté de rachat anticipé au gré des titulaires d'OCEANES 2007 au 1^{er} janvier 2020 à un prix de rachat par OCEANE 2007 de 1,945 euro ;
- modification de la faculté de rachat anticipé au gré des titulaires d'OCEANES 2007 en cas de changement de contrôle de THEOLIA, afin que le prix de rachat par OCEANE 2007 soit égal à :
 - 8,023 euros si le changement de contrôle intervient entre la Date du Remboursement Partiel Anticipé et le 31 décembre 2016 ;
 - 6,231 euros si le changement de contrôle intervient entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 ;
 - 3,890 euros si le changement de contrôle intervient entre le 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018 ; et
 - 1,945 euro si le changement de contrôle intervient après le 31 décembre 2018 ;

le montant versé par OCEANE 2007 étant augmenté du coupon couru sur le montant faisant l'objet du remboursement partiel. Les obligataires ne pourront pas exercer la faculté de rachat anticipé des OCEANES 2007 en cas de changement de contrôle (tel que ce terme est défini dans le Contrat d'Émission) au résultat de l'Augmentation de Capital ;

- la période de conversion/d'échange est modifiée afin que les OCEANES 2007 puissent être converties/échangées à tout moment, à l'exception d'une période de 10 jours ouvrés précédant les 1^{er} janvier 2017, 1^{er} janvier 2018, 1^{er} janvier 2019 et 1^{er} janvier 2020, ou (le cas échéant), la Date du Remboursement Partiel Anticipé ;
- modification des stipulations relatives au coupon de la façon suivante :
 - à la Date du Remboursement Partiel Anticipé, paiement du montant total des intérêts courus sur chaque OCEANE 2007 jusqu'à la Date du Remboursement Partiel Anticipé ;
 - à compter de la Date du Remboursement Partiel Anticipé jusqu'au 31 décembre 2016 : 3,922 % de la valeur nominale de l'OCEANE 2007 (à savoir 11,764 euros) par an. Dans l'hypothèse où la Date du Remboursement Partiel Anticipé est antérieure au 1^{er} janvier 2015, la première période d'intérêts courra à compter de la Date du Remboursement Partiel Anticipé jusqu'au 31 décembre 2014. Dans l'hypothèse où la Date du Remboursement Partiel Anticipé est postérieure au 1^{er} janvier 2015, la première période d'intérêts courra à compter de la Date du Remboursement Partiel Anticipé jusqu'au 30 juin 2015 ;
 - du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 : 3,613 % de la valeur nominale des OCEANES 2007 (à savoir 10,062 euros) par an ;
 - du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 : 2,932 % de la valeur nominale des OCEANES 2007 (à savoir 7,630 euros) par an ;
 - du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 : 1,967 % de la valeur nominale des OCEANES 2007 (à savoir 5,685 euros) par an ;
 - du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au remboursement ou au rachat des OCEANES 2007 par THEOLIA : 0,1 % par an ;
 - le coupon sera payable semestriellement le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année sur le montant principal restant dû ;
- insertion d'un engagement de THEOLIA de (i) ne pas verser de dividendes à ses actionnaires tant que les tranches 1 et 2 n'ont pas été remboursées et (ii) jusqu'au 1^{er} janvier 2020, de ne pas verser un dividende de plus de 50 % du profit distribuable du dernier exercice clos une fois le remboursement des tranches 1 et 2 intervenu ;

- insertion d'une clause de *ratchet* en cas de mise en œuvre d'une offre publique d'achat ou d'échange sur les actions THEOLIA conduisant à un changement de contrôle de THEOLIA ;
- modification de la période d'exercice du remboursement anticipé en numéraire par THEOLIA (*call*) des OCEANES 2007. Cette faculté de remboursement anticipé pourra être exercée par THEOLIA :
 - à tout moment à compter du 15 janvier 2018 et jusqu'à la date de maturité des OCEANES 2007, sur toutes les OCEANES restant en circulation, à leur valeur nominale, augmenté du coupon couru depuis la dernière date de paiement d'intérêts précédant la date de remboursement si le produit du ratio de conversion/d'échange en vigueur à cette date et de la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action sur le marché d'Euronext Paris durant une période de 20 jours de négociation consécutifs au cours desquels l'action est cotée choisis par THEOLIA parmi les 40 jours de négociation consécutifs précédant la parution d'un avis annonçant ce remboursement anticipé excède 130 % de la valeur nominale de l'OCEANE 2007 ;
 - en cas de rachat des OCEANES 2007 par THEOLIA et l'annulation des titres rachetés ou par offre publique initiée par THEOLIA sur les OCEANES 2007 ;
 - pour toutes les OCEANES 2007 restant en circulation si le nombre d'OCEANES 2007 encore en circulation est inférieur à 10 % ;

étant précisé que les autres stipulations du Contrat d'Émission des OCEANES 2007 (y compris les stipulations relatives au droit sur les dividendes des actions existantes et des actions nouvelles à l'issue de la conversion) demeurent inchangées.

Modalités additionnelles de l'Augmentation de Capital

L'Augmentation de Capital sera réalisée au prix le plus élevé entre :

- une décote de 30 % par rapport au cours de bourse de THEOLIA (cette décote étant calculée par rapport au TERP ou *theoretical ex-right price*) ; et
- 0,50 euro.

Modalités des bons de souscription d'actions (« BSA »)

- Parité d'exercice : trois (3) BSA pour une (1) action THEOLIA
- Maturité : 18 mois
- Prix d'exercice du BSA : 120 % du prix d'émission

Les BSA seront détachables des actions à bons de souscription d'actions émises par THEOLIA dans le cadre de l'Augmentation de Capital et seront librement cessibles après émission.

Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris à compter de la date de leur émission. Les BSA seront admis aux négociations sur le marché d'Euronext Paris à compter de la date de leur émission. Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions ordinaires existantes admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris.

Dilution potentielle des actionnaires de THEOLIA

À titre indicatif, l'incidence du Plan de Restructuration sur la participation en capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne participant pas à l'Augmentation de Capital, en fonction de différentes hypothèses de prix d'émission des actions au titre de l'Augmentation de Capital, serait la suivante :

Prix d'émission	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,80 €	0,90 €	1,00 €
Pourcentage détenu post Augmentation de Capital	0,35 %	0,39 %	0,43 %	0,46 %	0,49 %	0,52 %
Pourcentage détenu post exercice des BSA	0,29 %	0,33 %	0,36 %	0,39 %	0,42 %	0,45 %
Pourcentage détenu post conversion/échange des OCEANes 2007						
Jusqu'au 31 décembre 2016	0,22 %	0,24 %	0,27 %	0,29 %	0,31 %	0,33 %
Jusqu'au 31 décembre 2017	0,23 %	0,26 %	0,29 %	0,31 %	0,33 %	0,35 %
Jusqu'au 31 décembre 2018	0,25 %	0,28 %	0,31 %	0,34 %	0,36 %	0,38 %
Jusqu'au 31 décembre 2019	0,27 %	0,30 %	0,33 %	0,36 %	0,39 %	0,41 %

Actionnaire détenant 1 % du capital de THEOLIA et souscrivant à l'Augmentation de Capital à hauteur de sa quote-part : pas de dilution.

2 Faits marquants du premier semestre 2014

Démarrage de la construction, financement et vente du projet éolien de la Haute Borne en France

THEOLIA a conclu, en avril 2014, un accord de financement pour le projet éolien de la Haute Borne. Il s'agit d'un prêt à long terme, sans recours sur THEOLIA, basé sur les flux futurs de trésorerie qui seront générés par le parc.

Le projet éolien de la Haute Borne se situe sur le territoire des communes de Languevoisin-Quiquery, Breuil et Billancourt, dans le département de la Somme.

Pour la réalisation de ce projet, THEOLIA a sélectionné des éoliennes de 3 MW de puissance unitaire, portant ainsi la capacité installée totale du futur parc à 21 MW.

Selon le calendrier prévu, les travaux de construction ont débuté au cours du 1^{er} trimestre 2014.

La mise en service du parc est prévue pour le second semestre 2015.

Conformément à sa stratégie de co-investissement, THEOLIA a vendu ce projet à son véhicule d'investissement THEOLIA Utilities Investment Company le 13 juin 2014. Après cette cession, THEOLIA conserve une participation indirecte dans le projet de la Haute Borne et est en charge de la construction puis de l'exploitation du parc pour le compte du véhicule d'investissement.

Levée du séquestre du parc éolien de Giunchetto en Italie

Le séquestre portant sur 10 turbines du parc éolien de Giunchetto (sur les 35 turbines composant le parc) en vigueur à la clôture de l'exercice a été levé le 18 mars 2014.

Deux turbines étaient restées inactives dans l'attente de la réalisation de travaux d'aménagement. Les travaux étant terminés, l'une d'elle a déjà été remise en service et la seconde le sera très prochainement.

Cession de Seres Environnement

Le 27 mars 2014, THEOLIA a cédé la société Seres Environnement, active dans la conception et la fabrication d'instruments de mesure et d'analyse de la qualité de l'air et de l'eau.

Cette cession s'inscrit dans la stratégie de THEOLIA de désengagement de ses activités non-éoliennes.

En tant qu'activité en cours de cession, Seres Environnement était consolidée en application de la norme IFRS 5.

Cession du parc solaire

Le 30 mai 2014, THEOLIA a cédé sa centrale photovoltaïque située dans le canton de Merzig-Wadern, dans la Sarre en Allemagne. Ce parc solaire d'une puissance de 2,9 MWc avait été mis en service en décembre 2007.

Avec cette nouvelle cession, THEOLIA poursuit sa stratégie de désengagement de ses activités non-éoliennes.

3 Activité du Groupe au premier semestre 2014

Les comptes consolidés du Groupe pour le premier semestre 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'administration de THEOLIA lors de sa réunion du 26 août 2014, en présence des Commissaires aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	51 684	46 143
EBITDA ⁽²⁾	31 595	24 710
Résultat opérationnel courant	12 939	5 827
Résultat opérationnel	7 771	3 301
Résultat financier	(17 144)	(20 691)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(9 946)	(17 820)
Dont part du Groupe	(10 894)	(11 723)

(1) Retraité conformément aux nouvelles normes IFRS 10 et 11 applicables rétrospectivement au 1^{er} janvier 2014.

(2) EBITDA = résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements + dotations aux provisions pour risques non-opérationnels.

• Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe THEOLIA s'élève à 51,7 millions d'euros pour le premier semestre 2014, en hausse de + 12 % par rapport au premier semestre 2013.

(en milliers d'euros)	Activités éoliennes			Activité non-éolienne	Total consolidé
	Vente d'électricité pour compte propre	Exploitation	Développement, construction, vente		
Premier semestre 2014	47 822	3 192	172	498	51 684
Premier semestre 2013 ⁽¹⁾	40 326	3 193	2 076	549	46 143
Variation	+ 19 %	-	- 92 %	- 9 %	+ 12 %

(1) Retraité conformément aux nouvelles normes IFRS 10 et 11 applicables rétrospectivement au 1^{er} janvier 2014.

Le chiffre d'affaires de l'activité **Vente d'électricité pour compte propre** comprend les revenus issus de la vente de l'électricité produite par les fermes éoliennes opérationnelles détenues et contrôlées par le Groupe en Allemagne, en France, au Maroc et en Italie.

Ayant bénéficié de conditions de vent favorables au premier trimestre 2014, en Allemagne et en France, ainsi que d'un effet de périmètre positif lié à la consolidation de Breeze Two Energy sur 6 mois en 2014, contre 5 mois en 2013, le chiffre d'affaires de l'activité Vente d'électricité pour compte propre s'établit à 47,8 millions d'euros pour le premier semestre 2014, en hausse de + 19 % par rapport au premier semestre 2013.

Au 30 juin 2014, THEOLIA détient 307 MW et Breeze Two Energy 337 MW, ce qui porte à 644 MW la capacité installée détenue et contrôlée. En application de la norme IFRS 11, les capacités ayant contribué à l'activité Vente d'électricité pour compte propre s'élèvent à 648 MW au 30 juin 2014.

L'activité Vente d'électricité pour compte propre, adossée à des contrats de vente d'électricité sur 15 à 20 ans, bénéficie d'un chiffre d'affaires récurrent et de marges significatives sur le long terme. Cette activité sécurisée représente 93 % du chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2014.

Le chiffre d'affaires de l'activité **Exploitation** comprend les honoraires de gestion des parcs éoliens exploités pour le compte de tiers ainsi que, pour un nombre limité de parcs, le produit de la vente de l'électricité produite pour le compte de tiers conformément aux contrats de prestation de services.

Au 30 juin 2014, les capacités exploitées pour compte de tiers atteignent 568 MW, contre 625 MW au 30 juin 2013. En application de la norme IFRS 11, les capacités ayant contribué à l'activité Exploitation s'élèvent à 548 MW au 30 juin 2014.

Malgré la baisse des capacités exploitées pour compte de tiers, le chiffre d'affaires de l'activité Exploitation reste stable par rapport au premier semestre 2013, enregistrant 3,2 millions d'euros pour le premier semestre 2014.

Le chiffre d'affaires de l'activité **Développement, construction, vente** comprend les revenus issus de la vente de projets ou de parcs éoliens en exploitation, ainsi que la facturation de prestations de développement et de construction réalisées pour le compte de tiers. Historiquement élevé, le chiffre d'affaires de cette activité est en forte baisse depuis quatre ans, en ligne avec la stratégie du Groupe de réduction du rythme des cessions de parcs et projets éoliens, afin de privilégier un chiffre d'affaires récurrent issu de la vente d'électricité pour compte propre.

Pour le premier semestre 2014, le chiffre d'affaires de l'activité Développement, construction, vente s'établit à 172 milliers d'euros, le Groupe n'ayant pas vendu de parcs et projets éoliens à des tiers.

Il est rappelé que, conformément aux normes IFRS, la vente du projet éolien de la Haute Borne au véhicule d'investissement THEOLIA Utilities Investment Company n'est pas reconnue en chiffre d'affaires. Par ailleurs, il est précisé que les produits de cession de Seres Environnement et du parc solaire ne relèvent pas du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de l'**activité non-éolienne** correspond au chiffre d'affaires généré par la vente de l'électricité produite par le parc solaire situé en Allemagne. Il est rappelé que le parc solaire a été vendu le 30 mai 2014.

Pour les 5 premiers mois de 2014, l'activité non-éolienne enregistre un chiffre d'affaires de 498 milliers d'euros, contre 549 milliers d'euros pour les 6 premiers mois de 2013.

Soutenue par des conditions de vent favorables au premier trimestre 2014 et un effet de périmètre positif, la principale activité du Groupe, la Vente d'électricité pour compte propre, enregistre une croissance de + 19 % par rapport au premier semestre 2013. Au final, le chiffre d'affaires consolidé croît de + 12 % au premier semestre 2014.

• EBITDA

L'EBITDA consolidé du Groupe THEOLIA enregistre une forte croissance de + 28 % sur la période. Il atteint 31,6 millions d'euros pour le premier semestre 2014, contre 24,7 millions d'euros pour le premier semestre 2013. La marge d'EBITDA consolidé sur chiffre d'affaires consolidé s'améliore également, passant de 54 % au premier semestre 2013 à 61 % au premier semestre 2014.

(en milliers d'euros)	Activités éoliennes			Activité non-éolienne	Corporate	Total consolidé
	Vente d'électricité pour compte propre	Exploitation	Développement, construction, vente			
Premier semestre 2014	34 215	1 077	(4 326)	383	247	31 595
Premier semestre 2013 ⁽¹⁾	27 927	1 029	(3 084)	(279)	(882)	24 710

(1) Retraité conformément aux nouvelles normes IFRS 10 et 11 applicables rétrospectivement au 1^{er} janvier 2014.

L'EBITDA de l'activité **Vente d'électricité pour compte propre** s'établit à 34,2 millions d'euros pour le premier semestre 2014, contre 27,9 millions d'euros pour le premier semestre 2013. L'essentiel des charges opérationnelles de cette activité étant fixe, la hausse de + 19 % du chiffre d'affaires mène à une augmentation de + 23 % de l'EBITDA. La marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires de cette activité atteint 72 % pour le premier semestre 2014. Elle était de 69 % pour le premier semestre 2013.

L'EBITDA de l'activité **Exploitation** atteint 1,1 million d'euros pour le premier semestre 2014, en hausse de + 5 % par rapport au premier semestre 2013.

En l'absence de cession à des tiers et de facturation de prestations à des tiers, l'EBITDA de l'activité **Développement, construction, vente** enregistre une perte 4,3 millions d'euros sur le premier semestre 2014. Pour le premier semestre 2013, la perte s'élevait à 3,1 millions d'euros, notamment atténuée par les marges dégagées sur les cessions de projets et les prestations de construction facturées sur la période.

L'activité **non-éolienne** enregistre un EBITDA de 383 milliers d'euros pour les 5 premiers mois de 2014, contre une perte de 279 milliers d'euros pour les 6 premiers mois de 2013. Le premier semestre 2013 avait, en particulier, été pénalisé par la comptabilisation d'une provision pour risques de 0,8 million d'euros.

L'activité **Corporate** comprend principalement la société-mère THEOLIA SA, mais également quelques sous-holdings ne possédant pas d'activité opérationnelle.

L'EBITDA de l'activité Corporate atteint 247 milliers d'euros au premier semestre 2014, bénéficiant notamment des services facturés à Breeze Two Energy. Au premier semestre 2013, cette activité avait enregistré une perte de 882 milliers d'euros.

Avec un EBITDA qui croît plus fortement que le chiffre d'affaires sur la période, THEOLIA poursuit sa dynamique d'amélioration continue de sa rentabilité opérationnelle : la marge d'EBITDA consolidé sur chiffre d'affaires consolidé atteint 61 % au premier semestre 2014.

La principale activité du Groupe, la Vente d'électricité pour compte propre, enregistre une croissance de + 23 % de son EBITDA.

• Résultat opérationnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013 ⁽¹⁾
EBITDA	31 595	24 710
Dotations aux amortissements	(18 806)	(19 122)
Pertes de valeur	(4 000)	(721)
Autres	(1 018)	(1 566)
Résultat opérationnel	7 771	3 301

(1) Retraité conformément aux nouvelles normes IFRS 10 et 11 applicables rétrospectivement au 1^{er} janvier 2014.

Les dotations aux amortissements sont, dans leur grande majorité, associées aux parcs éoliens détenus et contrôlés par le Groupe. À capacité installée équivalente sur les deux semestres considérés, les dotations aux amortissements sont stables.

Au premier semestre 2014, le Groupe a enregistré des pertes de valeur pour 4,0 millions d'euros, pour tenir compte de la dégradation de la situation de certains investissements réalisés préalablement à 2009 en Italie.

Malgré l'impact négatif d'éléments exceptionnels, le résultat opérationnel a plus que doublé, atteignant 7,8 millions d'euros au premier semestre 2014 contre 3,3 millions d'euros pour le premier semestre 2013.

• Résultat financier

Le résultat financier du Groupe représente une charge nette de 17,1 millions d'euros pour le premier semestre 2014, comparée à une charge nette de 20,7 millions d'euros pour le premier semestre 2013. Il est rappelé qu'au premier semestre 2013, le Groupe avait déprécié certains actifs financiers pour un montant cumulé de 2,5 millions d'euros, inclus dans le poste « Autres » ci-dessous.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013 ⁽¹⁾
Charge d'intérêts nette liée à l'emprunt obligataire convertible	(7 529)	(6 892)
Charge d'intérêts nette liée aux financements des parcs éoliens en exploitation	(9 458)	(11 640)
Autres	(157)	(2 159)
Résultat financier	(17 144)	(20 691)

(1) Retraité conformément aux nouvelles normes IFRS 10 et 11 applicables rétrospectivement au 1^{er} janvier 2014.

En application des normes IFRS, la charge d'intérêts nette liée à l'emprunt obligataire convertible croît à nouveau sur la période. Elle comprend, pour le premier semestre 2014, les intérêts courus pour 2,1 millions d'euros, ainsi qu'une charge d'intérêts supplémentaire de 5,4 millions d'euros, n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie, due à la nature convertible de l'emprunt. Cette charge d'intérêts supplémentaire s'élevait à 4,8 millions d'euros au premier semestre 2013.

La charge d'intérêts nette liée aux financements des parcs éoliens en exploitation enregistre une baisse sur le semestre. Une partie de cette baisse est due à la poursuite normale des remboursements des financements de projets qui réduit, au fil des périodes, la charge d'intérêts correspondante.

La finalisation de la détermination de la juste valeur des passifs de Breeze Two Energy, réalisée pour la clôture de l'exercice 2013, ayant conduit à la revue à la baisse des passifs de Breeze Two Energy, les intérêts sur la dette obligataire de Breeze Two Energy ont diminué en conséquence.

• **Résultat net de l'ensemble consolidé**

Au total, le résultat net de l'ensemble consolidé pour le premier semestre 2014 est une perte de 9,9 millions d'euros, contre une perte de 17,8 millions d'euros au premier semestre 2013.

ENDETTEMENT ET TRÉSORERIE

L'endettement financier net s'élève à 383,5 millions d'euros au 30 juin 2014. Entre le 31 décembre 2013 et le 30 juin 2014, l'endettement financier net a diminué de 25,9 millions d'euros, car le Groupe a réduit ses dettes financières de 7,6 millions d'euros, tout en augmentant ses ressources de trésorerie de 18,4 millions d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 ⁽¹⁾
Financements de projets	(135 703)	(147 149)
Emprunts obligataires liés à Breeze Two Energy	(214 700)	(223 519)
Emprunt obligataire convertible	(122 307)	(119 011)
Autres passifs financiers	(25 630)	(16 216)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	99 737	84 822
Autres actifs financiers	15 099	11 623
Endettement financier net	(383 504)	(409 450)

(1) Retraité conformément aux nouvelles normes IFRS 10 et 11 applicables rétrospectivement au 1^{er} janvier 2014.

Les financements de projets sont en diminution de 11,4 millions d'euros sur le semestre, reflétant essentiellement leur amortissement normal. Le tirage sur le financement du parc de la Haute Borne, nécessaire pour l'avancement de la construction, a été compensé par l'effet de la sortie de périmètre du parc solaire vendu, et donc de l'emprunt correspondant.

Il est rappelé que ces financements de projets sont sans recours ou avec recours limité contre la société-mère. Chaque société support de projet qui détient un parc contracte directement le financement et assure les remboursements des échéances grâce aux flux dégagés par l'exploitation du parc.

Les emprunts obligataires liés à Breeze Two Energy ont également diminué de 8,8 millions d'euros, reflétant également l'amortissement de leur nominal.

Il est rappelé que les emprunts obligataires liés à Breeze Two Energy sont uniquement garantis par les flux dégagés par l'exploitation des parcs de Breeze Two Energy, et sont donc sans recours sur THEOLIA.

En revanche, en application des normes IFRS, l'emprunt obligataire convertible est en hausse de 3,3 millions d'euros, notamment suite à la comptabilisation d'intérêts supplémentaires de 5,4 millions d'euros, n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie, dus à la nature convertible de l'emprunt.

Lorsque les financements de projets sont à taux variable, ils font l'objet d'une couverture de taux d'intérêt via un contrat d'échange de taux d'intérêt (*swap* de taux d'intérêt). La juste valeur des *swap* est évaluée à chaque clôture et incluse dans le poste « Autres passifs financiers », pour 9,1 millions d'euros au 30 juin 2014, en augmentation de 1,9 million d'euros par rapport au 31 décembre 2013.

Le solde du poste « Autres passifs financiers », soit 16,5 millions d'euros, correspond aux financements apportés par le véhicule d'investissement THEOLIA Utilities Investment Company à ses trois parcs éoliens. Il est rappelé que depuis l'application des nouvelles normes IFRS 10 et 11, les parcs éoliens détenus par THEOLIA Utilities Investment Company sont consolidés en intégration globale et leur mère, THEOLIA Utilities Investment Company, est consolidée par mise en équivalence. Cette part du poste « Autres passifs financiers » enregistre une augmentation de 7,5 millions d'euros, principalement suite à l'acquisition de son troisième projet, le projet éolien de la Haute Borne, par THEOLIA Utilities Investment Company au cours du premier semestre 2014.

La position de trésorerie du Groupe enregistre une augmentation nette de 14,9 millions d'euros entre fin 2013 et le 30 juin 2014.

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013 ⁽¹⁾
Trésorerie disponible	25 669	26 765
Trésorerie réservée aux sociétés support de projet	35 069	26 574
Trésorerie bloquée	38 999	31 483
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	99 737	84 822

(1) Retraité conformément aux nouvelles normes IFRS 10 et 11 applicables rétrospectivement au 1^{er} janvier 2014.

Enfin, les « Autres actifs financiers » comprennent les prêts et créances accordés aux filiales mises en équivalence, soit le véhicule d'investissement THEOLIA Utilities Investment Company et la société Aerochetto, porteuse du parc Giunchetto.

4 Événements postérieurs à la date de clôture des comptes semestriels

Obtention d'un nouveau permis de construire en France

En juillet 2014, THEOLIA a obtenu un nouveau permis de construire libre de tout recours de tiers, pour installer 7 éoliennes dans le département de la Charente-Maritime. Dans l'attente de la sélection du modèle de turbines, la capacité totale du futur parc est estimée à 21 MW.

Au total, THEOLIA dispose de 227 MW ayant reçu toutes les autorisations.

Cession d'un parc éolien en Allemagne

En août 2014, THEOLIA a vendu un parc éolien de 6 MW en Allemagne.

5 Principaux risques et incertitudes pour le second semestre 2014

En France, suite à l'annulation, par le Conseil d'État, de l'arrêté tarifaire du 17 novembre 2008, fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les éoliennes terrestres, un nouvel arrêté a été publié au Journal officiel du 1^{er} juillet 2014, fixant des conditions tarifaires similaires à celles de l'arrêté précédent, mais cette fois notifiée en bonne et due forme. Cette publication met fin au risque sur le prix de vente de l'électricité en France, exposé dans le Document de référence 2013 de THEOLIA (page 98), déposé auprès de l'AMF le 23 avril 2014.

Par ailleurs, le succès du plan de restructuration des OCEANes, tel que décrit au chapitre 1 « Signature d'un accord avec le principal obligataire du Groupe » du présent Rapport d'activité, repose sur l'approbation conjointe des obligataires et des actionnaires. En cas de non-réalisation de ce plan, la Société serait contrainte d'envisager toutes les voies de droit qui lui seraient alors offertes, notamment celles prévues par le livre VI du Code de commerce, en ce compris les procédures de sauvegarde, de redressement judiciaire et de liquidation judiciaire, ce qui pourrait, le cas échéant, la contraindre à cesser ses activités.

En dehors de ces évolutions, les facteurs de risque auxquels est exposée la Société pour le second semestre 2014 sont de même nature que ceux exposés au chapitre 4.4 du Document de référence 2013 de la Société, pages 94 à 107.

6 Principales transactions entre parties liées

Concernant les transactions entre la Société et ses filiales mises en équivalence, il est rappelé qu'au cours du premier semestre 2014, THEOLIA a vendu le projet de la Haute Borne à son véhicule d'investissement THEOLIA Utilities Investment Company (cf. chapitre 2 « Faits marquants du premier semestre 2014 » du présent Rapport d'activité).

Par ailleurs, aucune transaction n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe au cours du premier semestre 2014.

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS

1 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2014	30/06/2013
Chiffre d'affaires		51 684	46 143
Achats et variations de stocks		(1 847)	(2 104)
Charges externes		(14 692)	(14 208)
Impôts et taxes		(980)	(982)
Charges de personnel		(4 333)	(4 852)
Provisions opérationnelles		1 128	938
Autres produits et charges opérationnels		634	(224)
EBITDA		31 595	24 710
Amortissements	5	(18 806)	(19 122)
Provisions courantes		150	239
Résultat opérationnel courant		12 939	5 827
Provisions non-courantes		239	(209)
Autres produits et charges non-courants		(980)	(873)
Quote-part dans le résultat des coentreprises et entreprises associées		(427)	(723)
Résultat opérationnel (avant pertes de valeur)		11 771	4 022
Pertes de valeur		(4 000)	(721)
Résultat opérationnel (après pertes de valeur)		7 771	3 301
Coût de l'endettement financier net		(17 275)	(18 624)
Autres produits financiers		1 563	983
Autres charges financières		(1 432)	(3 051)
Résultat financier	6	(17 144)	(20 691)
Impôt		(594)	(216)
Résultat net des activités poursuivies		(9 968)	(17 607)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	13	20	(214)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		(9 946)	(17 820)
dont part du Groupe		(10 894)	(11 723)
dont intérêts minoritaires		949	(6 097)
Résultat par action de l'ensemble consolidé (en euros)		(0,17)	(0,18)

Les données comparatives publiées au titre de 2013 ont été retraitées des impacts liés à l'application rétrospective des normes IFRS 10 et 11 (cf. note 3).

Il est rappelé que les données 2013 présentées ci-dessus intègrent uniquement 5 mois d'activité de Breeze Two Energy (prise de contrôle le 31 janvier 2013).

2 Résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	30/06/2013
Résultat net de l'ensemble consolidé	(9 946)	(17 820)
Juste valeur des dérivés de couverture	(1 895)	2 531
Écart de conversion	(148)	297
Impôts différés	-	(682)
Éléments recyclables en résultat net	(2 043)	2 146
Écart de conversion		
Éléments non recyclables en résultat net	-	-
RÉSULTAT GLOBAL	(11 989)	(15 674)

3 État de la situation financière

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2014	31/12/2013
Goodwill	7	38 326	38 327
Immobilisations incorporelles	8	61 369	64 891
Immobilisations corporelles	9	460 584	480 034
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	10	22	12
Actifs financiers non-courants		20 446	17 159
Impôts différés actifs		3 031	2 239
Actifs non-courants		583 778	602 663
Stocks et projets en cours	11	4 377	5 078
Clients		14 782	25 010
Autres actifs courants		15 563	14 650
Actifs financiers courants		327	328
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	99 737	84 822
Actifs courants		134 786	129 886
Actifs liés à des activités en cours de cession		9 259	11 630
TOTAL ACTIFS		727 823	744 180

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2014	31/12/2013
Capital	14	90 856	90 853
Primes		305 667	305 663
Réserves		(279 820)	(236 727)
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe		(10 894)	(42 013)
Capitaux propres, part du Groupe		105 809	117 777
Intérêts minoritaires		(16 112)	(16 474)
Capitaux propres		89 697	101 303
Passifs financiers non-courants	15	337 887	462 717
Provisions part non-courante	18	37 957	34 593
Provision pour retraite		223	205
Impôts différés passifs		54 360	54 154
Autres passifs non-courants		6 320	6 686
Passifs non-courants		436 747	558 355
Passifs financiers courants	15	160 453	43 178
Provisions part courante	18	-	39
Fournisseurs et autres passifs courants		28 560	29 131
Dettes fiscales et sociales		6 216	4 137
Dette d'impôt sur les sociétés		685	285
Passifs courants		195 914	76 770
Passifs liés aux activités en cours de cession		5 465	7 754
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		727 823	744 180

Les données comparatives publiées au titre de 2013 ont été retraitées des impacts liés à l'application rétrospective des normes IFRS 10 et 11 (cf. note 3).

4 Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/06/2014	30/06/2013
Résultat net de l'ensemble consolidé	(9 946)	(17 820)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	20	214
Élimination des amortissements, dépréciations et provisions	21 975	23 616
Élimination de la variation des impôts différés	592	599
Élimination des plus ou moins values de cession	48	430
Élimination de la quote-part de résultat des coentreprises et entreprises associées	427	723
Charges financières	16 917	18 074
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	835	322
Marge brute d'autofinancement	30 868	26 158
Incidence de la variation de BFR lié à l'activité	8 528	4 316
Impôts sur les sociétés décaissés	(900)	1 702
Flux liés aux activités en cours de cession	(239)	(1 068)
Flux net provenant des activités opérationnelles	38 257	31 107
Acquisitions d'immobilisations	(4 170)	(8 022)
Cessions d'immobilisations	8 326	34
Variation des prêts	(2 508)	(49)
Incidence nette des variations de périmètre (acquisitions / cessions)	1 916	23 730
Flux net généré par les activités d'investissement	3 564	15 693
Actions propres	-	(82)
Souscriptions d'emprunts et autres dettes	12 496	3 738
Remboursements d'emprunts et autres dettes	(24 627)	(21 045)
Intérêts payés	(14 772)	(15 605)
Flux net généré par les activités de financement	(26 904)	(32 994)
Incidence des variations des taux de change	16	-
VARIATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	14 934	13 805
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	84 800	69 455
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	99 734	83 261
VARIATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	14 934	13 805

Les données comparatives publiées au titre de 2013 ont été retraitées des impacts liés à l'application rétrospective des normes IFRS 10 et 11.

Il est rappelé que les données 2013 présentées ci-dessus intègrent uniquement 5 mois d'activité de Breeze Two Energy (prise de contrôle le 31 janvier 2013).

5 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Écart de conversion	Variation de juste valeur et autres	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2012	90 841	305 654	743	(4 910)	(226 851)	165 478	66	165 544
Charges et produits directement reconnus en capitaux propres			297	1 621		1 918	228	2 146
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe					(11 723)	(11 723)	(6 097)	(17 820)
Résultat global	-	-	297	1 621	(11 723)	(9 805)	(5 869)	(15 674)
Conversion d'obligations	11	9				20		20
Paiements fondés sur des actions					314	314		314
Actions propres					(89)	(89)		(89)
Transactions entre actionnaires					(10)	(10)		(10)
Impacts liés à l'application des normes IFRS 10, 11 et 12					(9 356)	(9 356)	519	(8 837)
Autres reclassements					5	5	(8 902)	(8 897)
Situation au 30/06/2013	90 852	305 663	1 041	(3 289)	(247 710)	146 557	(14 186)	132 371
Charges et produits directement reconnus en capitaux propres			125	1 098		1 223	343	1 566
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe					(30 290)	(30 290)	1 526	(28 764)
Résultat global	-	-	125	1 098	(30 290)	(29 067)	1 869	(27 198)
Conversion d'obligations	2	-			-	2		2
Paiements fondés sur des actions					335	335		335
Actions propres					(28)	(28)		(28)
Transactions entre actionnaires					(5)	(5)		(5)
Autres reclassements					(17)	(17)	(4 157)	(4 174)
Situation au 31/12/2013	90 853	305 664	1 166	(2 191)	(277 715)	117 777	(16 474)	101 303
Charges et produits directement reconnus en capitaux propres			(148)	(1 304)		(1 452)	(591)	(2 043)
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe					(10 894)	(10 894)	949	(9 945)
Résultat global	-	-	(148)	(1 304)	(10 894)	(12 347)	358	(11 989)
Conversion d'obligations	3	3			-	6		6
Paiements fondés sur des actions					398	398		398
Transactions entre actionnaires					(21)	(21)	21	(0)
Autres reclassements					(4)	(4)	(17)	(21)
SITUATION AU 30/06/2014	90 856	305 667	1 018	(3 495)	(288 236)	105 809	(16 112)	89 697

Les données comparatives publiées au titre de 2013 ont été retraitées des impacts liés à l'application rétrospective des normes IFRS 10 et 11.

6 Annexe aux états financiers consolidés semestriels résumés

Note 1.	Informations générales	21
Note 2.	Principes comptables et méthodes d'évaluation	21
Note 3.	Évolution du périmètre de consolidation et impacts de l'application rétrospective des normes IFRS 10 et 11	23
Note 4.	Information sectorielle	25
Note 5.	Amortissements	26
Note 6.	Résultat financier net	26
Note 7.	Goodwill	27
Note 8.	Immobilisations incorporelles	27
Note 9.	Immobilisations corporelles	28
Note 10.	Participations dans les coentreprises et les entreprises associées	28
Note 11.	Stocks	29
Note 12.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	30
Note 13.	Activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	31
Note 14.	Capital social	32
Note 15.	Dettes financières	32
Note 16.	Instruments financiers dérivés	34
Note 17.	Covenants	34
Note 18.	Provisions	34
Note 19.	Parties liées	35
Note 20.	Engagements et passifs éventuels	35

Note 1. Informations générales

La société THEOLIA (la « Société ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé en France, à Aix-en-Provence. La Société et ses filiales (le « Groupe ») forment un opérateur industriel intégré qui intervient à chaque étape du développement d'un projet éolien. Les compétences du Groupe couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur de la production d'électricité à partir de l'énergie éolienne : la prospection, le développement, la construction et l'exploitation de parcs. Le Groupe opère pour l'essentiel en Europe.

La Société est cotée à Paris sur le marché Euronext Paris compartiment C.

La Société clôture ses comptes annuels au 31 décembre. La période pour laquelle les comptes sont présentés a commencé le 1^{er} janvier 2014 et s'est terminée le 30 juin 2014.

Les états financiers résumés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 26 août 2014.

Les notes explicatives ci-après accompagnent la présentation des comptes consolidés et en sont partie intégrante.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Note 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Base de préparation des états financiers

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés résumés du Groupe THEOLIA au 30 juin 2014 sont établis en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), telles qu'adoptées par l'Union européenne et publiées par l'IASB à cette date.

Les comptes semestriels résumés clos au 30 juin 2014 sont présentés et ont été préparés sur la base des dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

S'agissant de comptes intermédiaires, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation des comptes consolidés. Ces notes doivent donc être complétées par la lecture des états financiers de THEOLIA publiés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Les comptes consolidés résumés sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers de l'exercice 2013 (décrits à la note 2 des comptes consolidés au 31 décembre 2013), à l'exception des normes et amendements des normes suivants qui sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Normes et interprétations	Libellé	Impact potentiel sur les états financiers du Groupe
IAS 27 (2011)	États financiers individuels	
IAS 28 (2011)	Participation dans des entreprises associées et coentreprises	Ces amendements et interprétations sont sans impact sur les présents comptes
Amendement IAS 32	Compensation des actifs et passifs financiers	
Amendement IAS 36	Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	
Amendement IAS 39 et IFRS 9	Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture	
IFRS 10	États financiers consolidés	
IFRS 11	Partenariats	
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	Les impacts de ces normes et amendements sont décrits en note 3
Amendement IFRS 10 et 12 et IAS 27	Entités d'investissement	
Amendement IFRS 10, 11 et 12	Dispositions transitoires	

Continuité d'exploitation

THEOLIA a lancé, le 23 octobre 2007, une émission d'OCEANES ayant fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF le 23 octobre 2007 sous le numéro 07-0368. Les termes de cet emprunt convertible ont été modifiés le 20 juillet 2010, conformément au prospectus numéro 10-198 du 23 juin 2010. Ces nouveaux termes accordent notamment, aux obligataires, la faculté de demander le rachat anticipé total ou partiel de leurs OCEANES au 1er janvier 2015 au prix de rachat anticipé de 15,29 euros par OCEANE.

La Société considère qu'il est hautement probable que les obligataires choisissent l'option du remboursement anticipé. En cas de demande de remboursement anticipé de l'ensemble des OCEANES en circulation, le montant maximum à rembourser le 1er janvier 2015 serait de 125,8 millions d'euros. La Société considère qu'elle serait, dans sa situation actuelle, dans l'impossibilité de régler cette somme dans son intégralité.

Dans ce contexte, THEOLIA a recherché les meilleures options susceptibles de lui permettre d'assurer une baisse significative de son endettement financier, ainsi qu'un renforcement de ses fonds propres, et s'est rapprochée de Boussard & Gavaudan, son principal obligataire, détenant à ce jour 33,35 % des OCEANES en circulation, afin de renégocier leurs termes et conditions.

Boussard & Gavaudan et THEOLIA sont parvenus au résultat de leurs négociations à un accord sur un plan de restructuration qui repose sur les principales étapes suivantes :

- la modification de certains termes du contrat d'émission des OCEANES tel qu'amendé le 20 juillet 2010, et devant être approuvée par l'assemblée générale des obligataires et par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de THEOLIA ; ces modifications permettant notamment le report de la possibilité pour les obligataires de demander un remboursement anticipé au 1^{er} janvier 2020, ainsi que la mise en place d'un nouveau profil de remboursement à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- la réalisation d'une diminution de la valeur nominale unitaire des actions de THEOLIA de 1,40 euro à 0,10 euro ; et
- la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 60 millions d'euros, garantie à 100 %, ayant pour but de financer le remboursement partiel anticipé des OCEANES.

Ce plan, approuvé par le Conseil d'administration du 26 août 2014, permettra de renforcer les fonds propres de THEOLIA, d'accélérer son désendettement et d'assurer la continuité de ses opérations au-delà du 1er janvier 2015, ainsi que la poursuite de sa stratégie.

Le succès de ce plan de restructuration repose sur l'approbation conjointe des obligataires et des actionnaires. En cas de non-réalisation de ce plan, la Société serait contrainte d'envisager toutes les voies de droit qui lui seraient alors offertes, notamment celles prévues par le livre VI du Code de commerce, en ce compris les procédures de sauvegarde, de redressement judiciaire et de liquidation judiciaire, ce qui pourrait, le cas échéant, la contraindre à cesser ses activités.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers semestriels, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, implique le recours à des estimations et à des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants de certains actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes. Les hypothèses-clés sont les suivantes :

- probabilités de réussite et de mise en exploitation des projets éoliens ;
- hypothèses d'actualisation retenues dans les modèles de valorisation ;
- capacité à obtenir les financements des projets éoliens.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les goodwill, les autres actifs non-courants, les instruments financiers dérivés, les provisions pour risques et charges et les actifs d'impôt différé.

Ces hypothèses ayant un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces parties ont été développées dans le Document de référence 2013 publié le 23 avril 2014.

Note 3. Évolution du périmètre de consolidation et impacts de l'application rétrospective des normes IFRS 10 et 11

Périmètre de consolidation

Au titre du premier semestre 2014, le périmètre de consolidation comprend, outre la société-mère :

- 100 sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle exclusif ; et
- 6 sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable. '

Application des normes IFRS 10 « États financiers consolidés » et 11 « Partenariats »

L'application, au 1^{er} janvier 2014, des normes IFRS 10 et 11, ainsi que leur amendement « Dispositions transitoires », a eu pour conséquence le changement de méthode de consolidation de six sociétés (dont trois parcs éoliens) précédemment consolidées avec la méthode de l'intégration proportionnelle. Deux des trois parcs seront consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le troisième parc sera consolidé par la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés Maestrale Project Holding SA, Neoanemos Srl, Aerochetto Srl et THEOLIA Utilities Investment Company sont maintenant mises en équivalence. Les sociétés Centrale Éolienne des Gargouilles et Centrale Éolienne de Magremont sont maintenant consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Conformément aux normes, le Groupe a procédé à ce changement de mode de consolidation de manière rétrospective en considérant que les sociétés concernées avaient été consolidées depuis l'origine selon ces méthodes. Cela conduit notamment à éliminer la totalité des marges internes incluses dans les actifs non-courants (sociétés intégrées globalement) et à ne pas éliminer la quote-part des dépréciations sur les créances intra-groupe (sociétés mises en équivalence).

Les conséquences sur l'information comparative sont présentées ci-dessous :

Compte de résultat au 30 juin 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Groupe THEOLIA publié 30/06/2013	Impacts IFRS 10 et 11	Groupe THEOLIA retraité 30/06/2013
Chiffre d'affaires	46 537	(393)	46 143
Achats et variations de stocks	(2 180)	76	(2 104)
Charges externes	(14 728)	520	(14 208)
Charges de personnel	(4 905)	53	(4 852)
Impôts et taxes	(1 053)	70	(982)
Autres produits et charges opérationnels	(338)	113	(224)
Provisions opérationnelles	938	-	938
EBITDA	24 270	440	24 710
Dotations nettes aux amortissements et provisions courantes	(18 512)	(371)	(18 883)
Résultat opérationnel courant	5 758	69	5 827
Pertes de valeur	(618)	(104)	(721)
Provisions non-courantes	(209)	-	(209)
Autres produits et charges non-courants	(873)	-	(873)
Quote-part dans le résultat des coentreprises et entreprises associées	(4)	(720)	(723)
Résultat opérationnel	4 054	(754)	3 300
Coût de l'endettement financier net	(18 767)	144	(18 624)
Autres produits et charges financiers	(2 341)	274	(2 067)
Résultat financier	(21 108)	418	(20 691)
Impôt	(292)	76	(216)
Résultat net des activités poursuivies	(17 346)	(260)	(17 606)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(214)	-	(214)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(17 560)	(260)	(17 820)
dont part du Groupe	(11 676)	(47)	(11 723)
dont intérêts minoritaires	(5 884)	(213)	(6 097)

État de la situation financière au 31 décembre 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Groupe THEOLIA publié 31/12/2013	Impacts IFRS 10 et 11	Groupe THEOLIA retraité 31/12/2013
Goodwill	39 402	(1 074)	38 327
Immobilisations incorporelles	66 008	(1 117)	64 891
Immobilisations corporelles	482 059	(2 025)	480 034
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	11	1	12
Actifs financiers non-courants	12 797	4 362	17 159
Impôts différés actifs	1 343	897	2 239
Actifs non-courants	601 620	1 043	602 663
Stocks et projets en cours	5 078	-	5 078
Clients	26 170	(1 160)	25 010
Autres actifs courants	15 186	(535)	14 650
Actifs financiers courants	205	124	328
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 722	100	84 822
Actifs courants	131 361	(1 475)	129 886
Actifs liés à des activités en cours de cession	11 630	-	11 630
TOTAL ACTIFS	744 611	(431)	744 180

<i>(en milliers d'euros)</i>	Groupe THEOLIA publié 31/12/2013	Impacts IFRS 10 et 11	Groupe THEOLIA retraité 31/12/2013
Capital	90 853	-	90 853
Primes	305 663	-	305 663
Réserves	(227 359)	(9 368)	(236 727)
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe	(41 210)	(803)	(42 013)
Capitaux propres, part du Groupe	127 947	(10 171)	117 777
Intérêts minoritaires	(17 070)	596	(16 474)
Capitaux propres	110 877	(9 575)	101 303
Passifs financiers non-courants	445 791	16 926	462 717
Provisions part non-courante	21 531	13 062	34 593
Provision pour retraite	205	-	205
Impôts différés passifs	54 245	(91)	54 154
Autres passifs non-courants	6 969	(283)	6 686
Passifs non-courants	528 741	29 614	558 355
Passifs financiers courants	63 068	(19 891)	43 178
Provisions part courante	374	(335)	39
Fournisseurs et autres passifs courants	29 389	(258)	29 131
Dettes fiscales et sociales	4 115	22	4 137
Dettes d'impôt sur les sociétés	293	(8)	285
Passifs courants	97 239	(20 470)	76 770
Passifs liés aux activités en cours de cession	7 754	-	7 754
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	744 611	(431)	744 180

Note 4. Information sectorielle

Le Groupe définit ses segments d'activité comme suit :

- l'activité Vente d'électricité pour compte propre correspond à la vente de l'électricité produite par les parcs éoliens détenus et contrôlés par le Groupe ;
- l'activité Développement, construction, vente inclut le développement, la construction et la vente de projets et parcs éoliens ;
- l'activité Exploitation comprend la gestion des parcs éoliens ainsi que la vente de l'électricité produite par certains parcs éoliens gérés mais non-détenus par le Groupe ;
- l'activité non-éolienne ;
- l'activité Corporate comprend principalement la société-mère THEOLIA SA.

Information au 30 juin 2014

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Activités éoliennes			Activité non-éolienne	Corporate	TOTAL
	Vente d'électricité pour compte propre	Développement, construction, vente	Exploitation			
Chiffre d'affaires						
France	13 322	16	181	-	-	13 519
Allemagne	29 899	-	2 857	498	-	33 255
Italie	1 376	-	154	-	-	1 530
Maroc	3 225	-	-	-	-	3 225
Autres pays	-	157	-	-	-	157
TOTAL	47 822	172	3 192	498	-	51 684
EBITDA	34 215	(4 326)	1 077	383	247	31 595
Résultat opérationnel courant	15 956	(4 527)	1 039	145	327	12 939
Pertes de valeur	-	(4 000)	-	-	-	(4 000)
Provisions non-courantes	34	(4)	209	-	-	239
Autres produits et charges non-courants	(2)	594	(542)	-	(1 030)	(980)
Quote-part dans le résultat des coentreprises et entreprises associées	(64)	(27)	-	-	(336)	(427)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	15 927	(7 965)	706	145	(1 042)	7 771

Information au 30 juin 2013

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Activités éoliennes			Activité non-éolienne	Corporate	TOTAL
	Vente d'électricité pour compte propre	Développement, construction, vente	Exploitation			
Chiffre d'affaires						
France	11 461	470	275	-	-	12 207
Allemagne	24 492	1 049	2 851	549	-	28 941
Italie	510	-	67	-	-	577
Maroc	3 863	-	-	-	-	3 863
Autres pays	-	556	-	-	-	556
TOTAL	40 326	2 076	3 193	549	-	46 143
EBITDA	27 927	(3 084)	1 029	(279)	(882)	24 710
Résultat opérationnel courant	9 818	(3 580)	983	(431)	(963)	5 827
Pertes de valeur	-	(219)	-	(503)	-	(721)
Provisions non-courantes	49	(159)	-	-	(100)	(209)
Autres produits et charges non-courants	74	(33)	(622)	1	(292)	(873)
Quote-part dans le résultat des coentreprises et entreprises associées	(196)	(441)	-	-	(86)	(723)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	9 744	(4 433)	361	(932)	(1 440)	3 301

Le chiffre d'affaires ainsi que le résultat opérationnel sont commentés dans la partie 2 du rapport semestriel d'activité.

Note 5. Amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	30/06/2013
Allemagne	(12 342)	(13 146)
France	(4 532)	(3 837)
Italie	(365)	(549)
Maroc	(1 384)	(1 382)
Reste du monde	(145)	(149)
Holding	(37)	(60)
TOTAL	(18 806)	(19 122)

Note 6. Résultat financier net

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	30/06/2013
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	15	20
Variation de juste valeur des équivalents de trésorerie	110	78
Autres produits	-	152
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	126	250
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(17 401)	(18 874)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(17 401)	(18 874)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(17 275)	(18 624)

Le coût de l'endettement financier net se répartit et évolue comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	30/06/2013
Emprunt obligataire OCEANE	(7 529)	(6 892)
Parcs éoliens en exploitation en Allemagne	(6 557)	(8 442)
Parcs éoliens en exploitation en France	(2 956)	(3 252)
Parc éolien en exploitation au Maroc	77	54
Parc solaire en exploitation	(338)	(189)
Autres	28	96
TOTAL	(17 275)	(18 624)

Note 7. Goodwill

(en milliers d'euros)	30/06/2014			31/12/2013
	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur nette
DCV* de projets/parcs éoliens en France	11 309	(93)	11 217	11 217
DCV* de projets/parcs éoliens en Allemagne	76 000	(55 654)	20 346	20 348
DCV* de projets/parcs éoliens en Italie	10 004	(10 004)	-	-
DCV* de projets/parcs éoliens en Espagne	1 645	(1 645)	-	-
Activité de vente d'électricité pour compte propre	92 838	(86 074)	6 763	6 762
Activité corporate	1 709	(1 709)	-	-
TOTAL	193 505	(155 179)	38 326	38 327

* Développement, construction, vente.

Le Groupe a procédé à la revue de ses actifs au regard des préconisations de la norme IAS 36 et n'a identifié aucun indice de perte de valeur au 30 juin 2014.

Note 8. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Projets en cours de développement	Coûts de développement	Logiciels et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Valeurs brutes à l'ouverture au 01/01/2014	42 710	34 681	895	71 557	149 843
Acquisitions et immobilisations générées en interne	799	-	1	-	800
Écarts de conversion	1	-	1	77	79
Autres variations	393	-	-	-	393
VALEURS BRUTES À LA CLÔTURE AU 30/06/2014	43 903	34 681	897	71 634	151 115
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture au 01/01/2014	(34 259)	(7 164)	(825)	(42 704)	(84 952)
Amortissements	-	(901)	(20)	(1 793)	(2 714)
Dépréciations/Reprises sur pertes de valeur	(2 000)	-	-	-	(2 000)
Écarts de conversion	-	-	-	(50)	(50)
Autres variations	(30)	-	-	-	(30)
DÉPRÉCIATIONS ET AMORTISSEMENTS CUMULÉS À LA CLÔTURE AU 30/06/2014	(36 289)	(8 065)	(845)	(44 547)	(89 746)
VALEURS NETTES À L'OUVERTURE AU 01/01/2014	8 451	27 517	70	28 853	64 891
VALEURS NETTES À LA CLÔTURE AU 30/06/2014	7 614	26 616	52	27 087	61 369

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- les coûts de développement engagés en vue de l'obtention des autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation des projets éoliens actuellement en cours de développement (poste « Projets en cours de développement ») ;
- les coûts de développement ayant été engagés pour l'obtention des autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation des parcs éoliens actuellement en exploitation (poste « Coûts de développement ») ; et
- les droits d'exploitation du parc éolien situé au Maroc dans le cadre d'une concession accordée par l'administration marocaine (inclus dans le poste « Autres immobilisations incorporelles »).

Le Groupe a constaté une perte de valeur sur les projets en cours de développement pour tenir compte de la dégradation de la situation en Italie.

Note 9. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains	Agencements et aménagements	Projets en cours de construction	Installations techniques (1)	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Valeurs brutes à l'ouverture au 01/01/2014	6 306	4 091	21 402	796 619	3 370	831 788
Acquisitions et immobilisations générées en interne	-	6	6 338	(176)	8	6 176
Cessions	-	-	-	(12 800)	(381)	(13 181)
Incidence changement de mode de consolidation	-	-	32	-	-	32
Écarts de conversion	-	-	-	-	6	6
Autres variations	-	-	2	1 326	(174)	1 154
VALEURS BRUTES À LA CLÔTURE AU 30/06/2014	6 306	4 097	27 774	784 969	2 829	825 975
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture au 01/01/2014	(1 177)	(2 378)	(12 884)	(332 676)	(2 639)	(351 754)
Amortissements	-	(45)	-	(16 011)	(46)	(16 102)
Dépréciations pour pertes de valeur	-	-	(2 004)	-	-	(2 004)
Reprises sur cessions	-	-	-	4 451	-	4 451
Écarts de conversion	-	-	-	-	(5)	(5)
Autres variations	-	-	-	-	24	24
DÉPRÉCIATIONS ET AMORTISSEMENTS CUMULÉS À LA CLÔTURE AU 30/06/2014	(1 177)	(2 423)	(14 888)	(344 236)	(2 666)	(365 390)
VALEURS NETTES À L'OUVERTURE AU 01/01/2014	5 129	1 713	8 518	463 943	731	480 034
VALEURS NETTES À LA CLÔTURE AU 30/06/2014	5 129	1 674	12 886	440 733	163	460 585

(1) L'essentiel du poste regroupe les parcs éoliens en exploitation.

La variation du poste « Acquisitions et immobilisations générées en interne » correspond principalement à la construction d'un parc éolien en France d'une puissance de 21 MW.

La diminution de (12 800) K€ des installations techniques et la reprise sur amortissements de 4 451 K€ proviennent de la cession, le 30 mai 2014, de la centrale photovoltaïque située en Allemagne.

Les amortissements des installations techniques d'un montant de (16 011) K€ concernent :

• Les parcs éoliens situés en France (y compris Breeze Two Energy)	(4 111) K€
• Les parcs éoliens situés en Allemagne (y compris Breeze Two Energy)	(11 583) K€
• Le parc éolien situé en Italie	(294) K€
• Autres	(23) K€

Note 10. Participations dans les coentreprises et les entreprises associées

(en milliers d'euros)	% détenu	Quote-part dans l'actif net des coentreprises et entreprises associées	Quote-part dans le résultat des coentreprises et entreprises associées
THEOLIA UTILITIES INVESTMENT COMPANY	40,00%	-	(9)
MAESTRALE PROJECT HOLDING SA	50,32%	-	(327)
NEOANEMOS Srl	47,88%	-	(27)
AEROCHETTO Srl	51,00%	-	(74)
ERNEUERBARE ENERGIE ERNTE VIER GmbH & Co. KG	48,00%	22	10
TOTAL		22	(427)

Données financières à 100 %

	THEOLIA UTILITIES INVESTMENT COMPANY	MAESTRALE PROJECT HOLDING SA	NEOANEMOS Srl	AEROCHETTO Srl	TOTAL
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires	-	-	-	3 526	3 526
Charges et produits opérationnels	(82)	(11)	(56)	(997)	(1 147)
EBITDA	(82)	(11)	(56)	2 529	2 379
Résultat net	(23)	(650)	(56)	(145)	(874)
- dont part du Groupe dans le résultat consolidé	(9)	(327)	(27)	(74)	(437)
Actifs non-courants	20 215	-	(159)	32 308	52 364
Actifs courants	2 030	-	904	3 917	6 851
Trésorerie et équivalents de trésorerie	133	-	1	3 783	3 917
Passifs financiers courants	-	-	-	2 217	2 217
Passifs financiers non-courants	20 127	14 929	8 539	53 833	97 427
Capitaux propres contributifs au 30/06/2014	(211)	(5 336)	(7 158)	(15 161)	(27 867)
- dont part du Groupe dans les capitaux propres	(85)	(2 685)	(3 427)	(7 732)	(13 929)

Note 11. Stocks

Les stocks comprennent principalement :

- les coûts de développement engagés préalablement au dépôt des demandes de permis de construire ; et
- des pièces détachées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Projets et parcs éoliens	15 832	15 674
Composants turbines et autres matériels	627	602
Dépréciations	(12 082)	(11 199)
VALEUR NETTE	4 377	5 078

La ventilation des stocks par zone géographique est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014			31/12/2013
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Allemagne	367	(98)	269	269
France	9 440	(6 012)	3 428	3 680
Italie	3 591	(3 530)	61	250
Maroc	619	-	619	594
Reste du monde	1 052	(1 052)	-	285
Corporate	1 391	(1 391)	-	-
TOTAL	16 459	(12 082)	4 377	5 078

Note 12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Position

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Valeurs mobilières de placement	33 776	22 615
Disponibilités	65 961	62 207
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	99 737	84 822
Concours bancaires	(4)	(23)
TRÉSORERIE NETTE	99 733	84 799

Détail trésorerie disponible/non-disponible

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Trésorerie disponible	25 669	26 765
Trésorerie réservée SSP *	35 069	26 574
Trésorerie bloquée	38 999	31 483
Concours bancaires	(4)	(23)
TRÉSORERIE NETTE	99 733	84 799

* Société support de projet.

La trésorerie du Groupe est constituée d'une part disponible (26 %), d'une part réservée aux sociétés support de projet (« SSP ») (35 %) et d'une part bloquée (39 %) :

- la part disponible peut être utilisée à tout moment par le Groupe ;
- la part réservée peut être librement utilisée par les SSP pour leurs dépenses opérationnelles courantes mais ne peut être remontée aux holdings françaises (THEOLIA France et THEOLIA SA), allemande (THEOLIA Naturenergien GmbH) et italienne (Maestrade Green Energy) en vertu des conditions de financement, pendant un certain nombre d'années suivant la mise en place du financement ;
- la part bloquée correspond à la trésorerie que les SSP ne peuvent, en vertu des conventions de financement, ni remonter à leur actionnaire ni utiliser librement pour leurs opérations courantes, correspondant le plus souvent à des sommes nanties au profit des banques prêteuses.

Au 30 juin 2014, la trésorerie totale du Groupe représente 99 733 K€. La trésorerie fait l'objet d'une politique de placement au jour le jour en SICAV de trésorerie monétaires (support euro) ainsi que sous forme de dépôt à terme à capital garanti. Tous les placements offrent une disponibilité immédiate.

Note 13. Activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

En mars 2014, la société Seres Environnement et ses filiales ont été cédées. Le Conseil d'administration du 22 avril 2014 a reconfirmé la volonté du Groupe de céder la société Ecoval 30.

Depuis 2012, les actifs et passifs concernés, représentant le pôle Environnement, sont comptabilisés dans les sociétés Seres Environnement (et ses filiales) et Ecoval 30.

L'ensemble des transactions de l'exercice relatives au pôle Environnement a été regroupé sur la ligne du compte de résultat libellée « Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession ». Les actifs et passifs ont été regroupés sur une ligne à l'actif et au passif du bilan « Actifs/Passifs liés à des activités en cours de cession ».

Les valeurs d'actif ont été dépréciées sur la base des prix de vente probables. Une dépréciation de (2 927) K€ figurait à ce titre à la clôture de l'exercice 2013. Au 30 juin 2014, cette provision a fait l'objet d'un réajustement pour tenir compte de l'évolution de l'actif net : une dotation de (868) K€ a été comptabilisée.

Information relative au compte de résultat au 30 juin 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Groupe THEOLIA		Groupe THEOLIA
	avant IFRS 5	Retraitements	retraité IFRS 5
	30/06/2014	IFRS 5	30/06/2014
Chiffre d'affaires	53 805	(2 121)	51 684
EBITDA	31 716	(120)	31 595
Résultat opérationnel courant	12 931	8	12 939
Pertes de valeur	(4 000)		(4 000)
Résultat opérationnel	7 747	24	7 771
Résultat financier	(17 219)	76	(17 144)
Résultat net des activités poursuivies	(10 064)	98	(9 966)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		20	20
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(10 064)	118	(9 946)
dont part du Groupe	(11 013)	118	(10 894)
dont intérêts minoritaires	949		949

Information relative au compte de résultat au 30 juin 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Groupe THEOLIA		Groupe THEOLIA
	avant IFRS 5	Retraitements	retraité IFRS 5
	30/06/2013	IFRS 5	30/06/2013
Chiffre d'affaires	50 850	(4 707)	46 143
EBITDA	25 232	(522)	24 710
Résultat opérationnel courant	6 192	(364)	5 827
Pertes de valeur	(721)		(721)
Résultat opérationnel	3 710	(410)	3 300
Résultat financier	(20 775)	84	(20 691)
Résultat net des activités poursuivies	(17 580)	(26)	(17 606)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		(214)	(214)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(17 580)	(239)	(17 820)
dont part du Groupe	(11 483)	(239)	(11 723)
dont intérêts minoritaires	(6 097)		(6 097)

Note 14. Capital social

	31/12/2013	Création d'actions par conversion d'OCEANes	30/06/2014
Nombre d'actions	64 894 862	2 110	64 896 972
Nombre de titres	64 894 862	2 110	64 896 972
CAPITAL SOCIAL (EN EUROS)	90 852 807	2 954	90 855 761

Au 30 juin 2014, le capital est composé de 64 896 972 actions de 1,40 € de valeur nominale. À cette date, la Société détient 295 959 actions propres.

Note 15. Dettes financières

Variation des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Emprunts auprès des établissements de crédit	Emprunt obligataire convertible	Emprunts obligataires Breeze Two Energy	Découverts bancaires et équivalents	Autres passifs financiers	TOTAL
Valeurs à l'ouverture au 01/01/2014	147 149	119 011	223 519	23	16 193	505 895
Augmentation	5 000	7 529	1 827	-	9 388	23 744
Remboursement	(16 446)	(4 233)	(10 646)	(19)	-	(31 344)
Autres variations	-	-	-	-	45	45
VALEURS À LA CLÔTURE AU 30/06/2014	135 703	122 307	214 700	4	25 626	498 340

Au 30 juin 2014, la dette financière représente 498 340 K€, soit une diminution de (7 555) K€ par rapport au 31 décembre 2013.

Cette variation est liée aux éléments suivants :

Les emprunts auprès des établissements de crédit ont diminué d'un montant net de (11 446) K€, principalement en raison des trois points suivants :

- tirage sur un nouveau financement de projet en France 4 942 K€
- échéances normales d'amortissement des financements de projets (9 261) K€
- cession du parc solaire en Allemagne (7 181) K€

La variation de l'emprunt obligataire convertible (OCEANE) représente une augmentation de + 3 296 K€ en raison :

- du paiement des intérêts 2013 (4 227) K€
- de la constatation d'intérêts complémentaires (normes IFRS) 5 437 K€
- des intérêts courus au 30 juin 2014 2 096 K€

Les variations des emprunts obligataires de Breeze Two Energy, soit une diminution (8 819) K€, sont principalement les suivantes :

- amortissement du nominal (8 757) K€
- intérêts courus au 30 juin 2014 1 827 K€
- paiement des intérêts courus au 31 décembre 2013 (1 889) K€

Les autres passifs financiers comprennent les instruments de couverture de taux d'intérêt, ainsi que les financements apportés à trois parcs et projets éoliens par le véhicule d'investissement THEOLIA Utilities Investment Company.

La variation des autres passifs financiers, soit une hausse de 9 433 K€, est due à :

- la mise en place d'un nouveau dérivé (parc nouvellement en construction) 626 K€
- la variation de l'évaluation des instruments de couverture de taux 1 300 K€
- la variation des prêts d'actionnaires 7 507 K€

Dette du Groupe par échéance

Le tableau ci-dessous présente la dette financière selon les prévisions de remboursement du nominal à court, moyen et long terme.

<i>(en milliers d'euros)</i>	- 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	TOTAL 30/06/2014	TOTAL 31/12/2013
Emprunts obligataires	141 714	82 649	112 643	337 006	342 529
France	1 656	7 053	9 615	18 323	19 076
Allemagne	17 751	75 596	103 028	196 376	204 443
OCEANES	122 307	-	-	122 307	119 010
Financements de projets	18 651	63 146	53 907	135 704	147 150
France	8 003	31 733	40 343	80 079	78 696
Allemagne	10 649	31 413	13 564	55 625	68 454
Instruments financiers dérivés (swap de taux)	-	-	9 072	9 072	7 145
France	-	-	9 072	9 072	7 145
Découverts	4	-	-	4	23
France	4	-	-	4	23
Autres dettes financières	84	-	16 470	16 554	9 048
France	84	-	16 462	16 546	8 909
Italie	-	-	8	8	139
DETTE FINANCIÈRE TOTALE	160 453	145 795	192 092	498 340	505 895

Analyse par nature de taux

<i>(en milliers d'euros)</i>	Avant prise en compte des instruments financiers		Après prise en compte des instruments financiers		Capital restant dû
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	
Financements de projets	60 508	75 197	120 292	15 412	135 704
Emprunt obligataire convertible	122 307	-	122 307	-	122 307
Emprunts obligataires de Breeze Two Energy	214 698	-	214 698	-	214 698
Découverts	4	-	4	-	4
Autres dettes financières dont :	16 554	9 072	16 554	9 072	25 626
<i>Instruments financiers dérivés (swap de taux)</i>	-	9 072	-	9 072	9 072
<i>Autres (comptes courants)</i>	16 554	-	16 554	-	16 554
DETTES FINANCIÈRES PAR NATURE DE TAUX	414 070	84 269	473 854	24 484	498 339
POURCENTAGE DES DETTES FINANCIÈRES	83,09%	16,91%	95,09%	4,91%	

Analyse par nature de taux avant prise en compte des instruments de couverture

Au 30 juin 2014, la part de la dette à taux fixe représente 414 070 K€, soit 83 % de la dette totale. Le poste « Financements de projets », soit 60 508 K€, se décompose comme suit :

- financements de projets en France 4 882 K€
- financements de projets en Allemagne 55 625 K€

La dette à taux variable (y compris les *swap* associés) représente 84 269 K€, soit 17 % de la dette totale et concerne les financements de projets en France .

Analyse par nature de taux après prise en compte des instruments de couverture

Après prise en compte des instruments dérivés de couverture, la répartition de la dette au 30 juin 2014 est la suivante :

- dette à taux fixe 473 854 K€, soit 95 % de la dette totale ;
- dette à taux variable 24 484 K€, soit 5 % de la dette totale.

Note 16. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés du Groupe concernent uniquement des outils de couverture du risque de taux (*swap*) ; ils ont comme sous-jacents les emprunts à taux variable. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au 30 juin 2014. La relation de couverture retenue est la couverture de flux de trésorerie qui permet d'enregistrer la partie efficace directement en capitaux propres et la partie inefficace en compte de résultat.

La valorisation des instruments financiers dérivés passifs au 30 juin 2014 s'élève à 9 072 K€, en augmentation de 1 926 K€ par rapport au 31 décembre 2013.

Au cours du semestre, le Groupe a mis en place un nouveau dérivé pour un parc en construction. La valorisation de ce dérivé contribue à la hausse des passifs financiers pour un montant de 626 K€.

Note 17. Covenants

Les financements de projets liés aux parcs éoliens en exploitation en France et en Allemagne sont assortis de *covenants* financiers liés notamment au respect de ratios de flux de trésorerie des sociétés support de projet (trésorerie générée par l'activité / service de la dette) et de structure financière (dette financière / fonds propres).

Au 30 juin 2014, l'ensemble des centrales éoliennes (consolidées avec la méthode de l'intégration globale) respecte ces *covenants* bancaires.

Note 18. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Provisions pour litiges	Provisions pour risques filiales	Autres provisions	TOTAL
Valeurs à l'ouverture au 01/01/2014	3 171	16 414	15 046	34 631
Dotations	31	868	16	915
Reprises	(605)	-	(34)	(639)
Variations de périmètre	-	-	(16)	(16)
Écarts de conversion	-	-	-	-
Autres variations	-	1 824	1 242	3 066
VALEURS À LA CLÔTURE AU 30/06/2014	2 597	19 106	16 254	37 957
dont part courante	-	-	-	-
dont part non-courante	2 597	19 106	16 254	37 957

Les litiges auxquels le Groupe est confronté proviennent en grande partie d'opérations conclues au cours des années passées pour moitié sur l'activité de développement et pour moitié sur l'activité achat-vente en Allemagne. L'évolution de ces litiges sur le premier semestre 2014 a conduit le Groupe à diminuer le montant des provisions pour un montant net de (574) K€. La part non utilisée est de (423) K€.

Les provisions pour risques sur les filiales ont varié au cours de la période en raison de :

- l'ajustement à hauteur de 868 K€ des risques sur les actifs courants relatifs aux activités abandonnées. Cette provision, d'un montant de 3 795 K€, a été constituée en 2009 (et ajustée à chaque clôture) pour maintenir l'actif net des sociétés classées selon la norme IFRS 5 en adéquation avec la valeur probable de revente ;
- l'ajustement à hauteur de 1 824 K€ des provisions liées aux quotes-parts négatives des sociétés mises en équivalence. À la clôture de la période, ces provisions représentent 14 541 K€.

Les autres provisions, soit 16 254 K€ se décomposent comme suit :

- en Allemagne, une provision pour pertes futures sur certains contrats de gestion des parcs éoliens pour compte de tiers a été constituée en 2010. Cette provision, dont le solde à la clôture est de 3 066 K€, sera reprise chaque année jusqu'à la fin des contrats concernés pour compenser la marge négative. Aucun mouvement n'est constaté au 30 juin 2014;
- les provisions pour démantèlement des parcs éoliens de Breeze Two Energy et de certains parcs situés en France et en Allemagne représentent 10 521 K€ à la clôture de la période.

Note 19. Parties liées

Transactions avec les coentreprises et entreprises associées

Les transactions avec les coentreprises et entreprises associées concernent les opérations avec des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable et qui sont mises en équivalence.

Les transactions avec ces sociétés se font sur une base de prix de marché. Ces opérations ne sont pas éliminées à l'issue du processus de consolidation, à l'exception des marges portant sur des transactions ayant pour contrepartie un actif.

Le 13 juin 2014, le Groupe a vendu le projet éolien de la Haute Borne à son véhicule d'investissement THEOLIA Utilities Investment Company. Le Groupe poursuit ainsi sa stratégie de co-investissement qui lui permet de se développer, tout en optimisant l'utilisation de ses fonds propres.

Le projet éolien de la Haute Borne se situe sur le territoire des communes de Languevoisin-Quiquery, Breuil et Billancourt, dans le département de la Somme. Il comprend 7 éoliennes d'une puissance nominale de 3 MW, soit une capacité totale du parc de 21 MW.

En raison de l'existence d'une clause de confidentialité avec ses partenaires, le montant des transactions réalisées ne peut être mentionné.

Note 20. Engagements et passifs éventuels

Les engagements hors bilan du Groupe se composent principalement de :

- garanties en faveur des fournisseurs d'éoliennes ;
- garanties liées au financement des filiales développant des projets éoliens (caution solidaire, nantissement de titres, de comptes titres financiers, etc.);
- obligations en matière de contrats de location simple ; et
- autres engagements contractuels (accords directs, gages sur équipement/matériel, options d'achat d'actions, garanties de passif, etc.).

Les tableaux ci-dessous proposent une déclinaison des engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé, aux financements et aux activités opérationnelles de la Société et ses filiales au 30 juin 2014.

20.1. Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
France ⁽¹⁾	113 653	115 036
Allemagne	107 702	124 115
Italie	23 988	23 842
THEOLIA SA	15 309	9 704
TOTAL	260 652	272 697

⁽¹⁾ Hors THEOLIA SA et activité non-éolienne.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	TOTAL
France ⁽¹⁾	15 317	36 219	62 117	113 653
Allemagne	11 395	37 451	58 857	107 702
Italie	10 314	4 557	9 117	23 988
THEOLIA SA	3 461	11 277	570	15 309
TOTAL	40 487	89 503	130 661	260 652

⁽¹⁾ Hors THEOLIA SA et activité non-éolienne.

20.2 Engagements hors bilan liés aux engagements des filiales

Engagements hors bilan liés aux engagements du périmètre français ⁽¹⁾

<i>(en milliers d'euros)</i>	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	TOTAL
Avals, cautions, garanties donnés	5 845	6 404	21 436	33 685
Commandes de turbines	6 248	14 578	-	20 826
Engagements contractuels	2 829	12 967	22 690	38 486
Locations simples	565	2 270	9 382	12 217
Actifs financiers	-	-	9 033	9 033
Avals, cautions, garanties reçus	(170)	-	-	(170)
TOTAL	15 317	36 219	62 117	113 653

⁽¹⁾ Hors THEOLIA SA et activité non-éolienne.

Engagements hors bilan liés aux engagements du périmètre allemand ⁽²⁾

<i>(en milliers d'euros)</i>	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	TOTAL
Avals, cautions, garanties donnés	-	-	9 054	9 054
Engagements contractuels	8 222	25 223	15 925	49 369
Locations simples	3 173	12 228	34 332	49 733
Avals, cautions, garanties reçus	-	-	(455)	(455)
TOTAL	11 395	37 451	58 857	107 702

⁽²⁾ Y compris le parc solaire Solarkraftwerk Merzig.

Engagements hors bilan liés aux engagements du périmètre italien

<i>(en milliers d'euros)</i>	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	TOTAL
Avals, cautions, garanties donnés	500	2 740	-	3 240
Options d'achat d'actions données	1 650	-	-	1 650
Engagements contractuels	-	720	300	1 020
Locations simples	240	1 097	3 898	5 235
Actifs financiers	8 064	-	4 919	12 983
Engagements contractuels reçus	(140)	-	-	(140)
TOTAL	10 314	4 557	9 117	23 988

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2014

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Société THEOLIA, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le Rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la Direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés « Principes comptables et méthodes d'évaluation » qui expose les conditions permettant d'assurer la continuité d'exploitation ; et
- la note 3 « Évolution du périmètre de consolidation et impacts de l'application rétrospective des normes IFRS 10 et 11 » des annexes aux comptes semestriels consolidés résumés qui expose les effets de l'application au 1^{er} janvier 2014 des normes IFRS 10 et 11.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le Rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Marseille et Paris, le 26 août 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Christophe PERRAU

Cabinet Didier Kling & Associés

Didier KLING

Christophe BONTE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 3 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Aix-en-Provence, le 26 août 2014,

Fady Khallouf

Directeur Général